

Communiqué de Presse – Pour diffusion immédiate
Le 18 Décembre 2019 – 17h45 CET

Median Technologies annonce la signature d'un contrat de financement de 35 millions d'Euros avec la Banque Européenne d'Investissement (BEI)

- Ce contrat de financement a pour objet d'accélérer le programme d'investissement pour la plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy®
- Median prévoit le tirage de la première tranche de 15 millions d'euros au cours du premier semestre 2020

Sophia Antipolis, France & Bruxelles, Belgique - Median Technologies, The Imaging Phenomics Company (Euronext Growth - ALMDT) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) annoncent aujourd'hui la signature d'un contrat de financement d'un montant de 35 millions d'euros, soutenu par le Fonds Européen pour les Investissements Stratégiques (EFSI) ou "Plan Juncker". L'entrée dans la phase de négociation pour l'obtention de ce prêt avait été annoncée préalablement par communiqué de presse le 15 mai 2019.

Ce financement, divisé en trois tranches, va permettre à Median Technologies de renforcer et d'accélérer le programme d'investissement pour sa plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy® sur les prochaines années. Créateur de technologies de rupture en intelligence artificielle et en sciences des données, iBiopsy® va permettre, à partir de biomarqueurs non invasifs d'imagerie, d'identifier de façon totalement innovante les signatures spécifiques de certaines maladies chroniques -dont les cancers- pour leur détection précoce, la quantification de leur sévérité et leur suivi. L'objectif est d'une part, de guider les cliniciens dans leur prise de décision thérapeutique dans le contexte d'une médecine prédictive et de précision, et d'autre part, de fournir de nouveaux outils de décision aux acteurs de l'innovation médicale pour la mise au point de nouvelles thérapies.

Median sollicitera le versement de la première tranche de 15 millions d'euros au cours du 1er semestre 2020. Le contrat prévoit ensuite la libération des deuxième et troisième tranches (de 10 millions d'euros chacune) dans les années à venir, à la discrétion de Median Technologies, sous réserve de la réalisation de certaines conditions préalables définies dans le contrat de financement. Le remboursement de ce financement interviendra, en une seule fois, au terme d'une période de 5 ans à compter du versement de la tranche concernée. Ce contrat de financement est assorti du paiement d'intérêts et de frais divers et également d'une garantie consentie par la société Median Technologies Inc. (filiale américaine de Median Technologies).

Aux termes du contrat d'émission des bons de souscription d'actions, Median Technologies procédera à l'émission de 800 000 bons de souscription d'actions au profit de la BEI lors du versement de la première tranche, et, le cas échéant, à l'émission de 300 000 bons de souscription d'actions complémentaires lors de la libération de la deuxième tranche à un prix de souscription de 0,01 euro. Le prix d'exercice de ces bons de souscription d'actions sera déterminé en fonction du prix d'une ou plusieurs levée(s) de fonds d'au moins 15 millions d'euros réalisée dans les 15 mois après la date de la souscription auquel s'appliquera une décote croissante en fonction du temps, avec un minimum de 2 Euros à compter du 16^{ème} mois. La durée de vie de ces bons de souscription d'actions est de 15 ans.

Le contrat d'émission des bons de souscription d'actions inclut une clause d'ajustement de parité d'exercice qui pourrait s'appliquer, sous certaines conditions, en cas d'augmentation de capital. La BEI aura la possibilité, sous certaines conditions, de solliciter de Median Technologies le rachat de ses bons de souscription d'actions pour un montant maximum de 50 millions d'euros et, au-delà de trouver un acquéreur et de payer des intérêts sur le prix des bons de souscription d'actions restants. Le total de ces bons de souscription d'actions (pour les deux tranches) pourrait représenter jusqu'à 7,44 % du capital social pleinement dilué.

Ce type de financement, accordé par la BEI, avec la garantie européenne dans le cadre du plan Juncker, vise à soutenir des projets de recherche et d'innovation développés par des entreprises à fort potentiel de croissance. Median Technologies répond à ces critères car sa plateforme technologique iBiopsy® a le potentiel d'avoir un impact sur la vie de centaines de milliers de patients dans le monde.

L'accord a été signé par la BEI et Fredrik Brag, Directeur Général et co-fondateur de Median Technologies, le 18 Décembre 2019.

Ambroise Fayolle, vice-président de la Banque européenne d'investissement explique : « Grâce au Plan Juncker la BEI est devenu un acteur majeur du financement d'entreprises innovantes, en particulier dans le domaine de la santé et de l'intelligence artificielle, qui sont au cœur du modèle développé par Median Technologies ».

Fredrik Brag, Directeur Général et co-fondateur de Median Technologies commente : « Nous sommes aujourd'hui très satisfaits d'annoncer la signature de cet accord de financement avec la BEI. Cet accord va nous permettre d'accélérer nos investissements dans le développement de notre plateforme iBiopsy® avec une focalisation sur l'oncologie et les maladies hépatiques. Median est la société de médecine de précision de nouvelle génération qui se consacre à la lutte contre le cancer et d'autres maladies grâce à nos tests propriétaires d'imagerie de routine. Ces nouveaux tests d'imagerie non invasifs vont impacter de façon majeure la détection précoce, le diagnostic et le suivi des maladies. Nous nous appuyons sur nos capacités en matière de technologie, d'intelligence artificielle, de développement clinique, ainsi que sur nos connaissances en termes de réglementation et de procédures de remboursement pour stimuler le développement et l'adoption commerciale de notre prochaine ligne de produits iBiopsy® et améliorer la prise en charge des patients tout en permettant de réduire les coûts des soins de santé dans le contexte d'une médecine de précision".

Déclarations prospectives : Ce communiqué contient des déclarations prospectives. Ces déclarations ne constituent pas des faits historiques. Ces déclarations comprennent des projections et des estimations ainsi que les hypothèses sur lesquelles celles-ci reposent, des déclarations portant sur des projets, des objectifs, des intentions et des attentes concernant des résultats financiers, des événements, des opérations, des services futurs, le développement de produits et leur potentiel ou les performances futures. Ces déclarations prospectives peuvent souvent être identifiées par les mots « s'attendre à », « anticiper », « croire », « avoir l'intention de », « estimer » ou « planifier », ainsi que par d'autres termes similaires. Bien que la direction de Median estime que ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont alertés sur le fait que ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, difficilement prévisibles et généralement en dehors du contrôle de Median, qui peuvent impliquer que les résultats et événements effectifs réalisés diffèrent significativement de ceux qui sont exprimés, induits ou prévus dans les informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes comprennent notamment les incertitudes inhérentes à la recherche et développement, les futures données cliniques et analyses, les décisions des autorités réglementaires. La capacité de Median à saisir des opportunités de croissance externe et à finaliser les transactions y relatives et/ou à obtenir les autorisations réglementaires, les risques associés à la propriété

intellectuelle, l'évolution des cours de change et des taux d'intérêt, l'instabilité des conditions économiques, l'impact des initiatives de maîtrise des coûts et leur évolution, le nombre moyen d'actions en circulation ainsi que ceux qui sont développés ou identifiés dans les documents publics déposés par Median auprès de l'AMF, y compris ceux énumérés dans les rubriques « Facteurs de risque » et « Déclarations prospectives » du document de référence 2018 de Median. Median ne prend aucun engagement de mettre à jour les informations et déclarations prospectives sous réserve de la réglementation applicable notamment les articles 223-1 et suivants du règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

À propos de Banque Européenne d'Investissement (BEI) : Créée par le Traité de Rome et fondée en 1958, la BEI est la banque de l'Union européenne, formant avec le Fonds européen d'investissement (FEI) – filiale dédiée au soutien des PME - le Groupe BEI. Le Groupe BEI est un acteur clef de la relance par l'investissement en Europe et en France, en particulier. Depuis 2012, grâce à la solidité de ses compétences et à l'attrait financier de sa notation AAA, le Groupe BEI a renforcé son activité en France pour atteindre 8,6 milliards d'euros d'investissements en 2017 au service des entreprises et de l'innovation, mais aussi en finançant des projets dans des secteurs stratégiques comme l'action en faveur du climat, l'énergie, la santé, le logement, l'éducation des jeunes et les infrastructures de formation. Le Groupe BEI est l'opérateur du Plan d'investissement pour l'Europe, plus communément nommé Plan Juncker.

Pour plus d'informations : www.bei.org

À propos du Plan d'investissement pour l'Europe : Le Plan d'investissement pour l'Europe, également nommé « Plan Juncker », vise principalement à lever les obstacles à l'investissement, à accroître la visibilité des projets d'investissement tout en leur apportant une assistance technique et à faire une utilisation plus intelligente des ressources financières, nouvelles ou existantes. En juin 2019, le Plan d'investissement a déjà permis de mobiliser plus de 408 milliards d'euros d'investissement dans toute l'Europe, dont 69 milliards d'euros en France. 952 000 PME en Europe en ont déjà bénéficié.

Contacts Banque Européenne d'Investissement (BEI)

Cyrille Lachèvre

+ 33 (0)6 20 42 12 08

<mailto:c.lachevre@ext.eib.org>



A propos de Median Technologies : Median Technologies fournit des solutions et des services d'imagerie innovants afin de faire progresser les soins de santé pour tous. Nous exploitons la puissance de l'imagerie phénotypique pour contribuer à l'émergence de nouvelles thérapies et stratégies de traitement pour les patients. Nos solutions pour l'analyse et la gestion des images médicales dans les essais cliniques en oncologie et notre plateforme d'imagerie phénotypique iBiopsy® alliées à l'expertise de nos équipes contribuent à la découverte de nouveaux médicaments et de nouveaux outils de diagnostic, afin de surveiller les maladies et d'évaluer la réponse des patients à leur thérapie. Median Technologies aide les sociétés biopharmaceutiques ainsi que les professionnels de santé à apporter de nouveaux traitements aux patients qui en ont besoin, de façon plus précise et plus rapide. Ainsi, nous contribuons à un monde en meilleure santé.

Créée en 2002, basée à Sophia Antipolis en France avec une filiale aux Etats-Unis et une autre à Shanghai, Median est labellisée « Entreprise innovante » par BPI Financement et est cotée sur le marché Euronext Growth. Code ISIN : FR0011049824– Code MNEMO : ALMDT. Median est éligible au PEA PME. Plus d'informations sur www.mediantechologies.com



Contacts Median Technologies

Median Technologies Emmanuelle Leygues Head of Corporate Communications +33 6 10 93 58 88 emmanuelle.leygues@mediantechnologies.com	Presse - ALIZE RP Caroline Carmagnol +33 6 64 18 99 59 median@alizerp.com	Investisseurs - ACTIFIN Ghislaine Gasparetto +33 1 56 88 11 11 ggasparetto@actifin.fr
---	---	---